



**SPL Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire  
(Agate)**

**SA à Conseil d'Administration au capital de 225 000 €  
Siège social : 19 rue Trajan  
30035 NIMES CEDEX 1  
752 100 461 RCS Nîmes**

**RAPPORT ANNUEL 2019 DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE  
LA SPL AGATE**

- I.** Vie et fonctionnement de la société
- II.** Activités Opérationnelles « Aménagement et Construction »
- III.** Activités « Tourisme et Patrimoine »
- IV.** Activités « Stationnement »
- V.** Activités « Aquatropic »
- VI.** Activités spécifiques de la Direction
- VII.** Présentation des comptes annuels 2019

## I. Vie et fonctionnement de la société

### A/ Statuts

Durant l'année 2019, aucune modification des statuts n'a été effectuée.

### B/ Actionariat :

Le Capital de la société est de 225 000 euros divisé en 1000 actions d'une valeur nominale de 225 euros.

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>% du Capital détenu</b>	<b>Nombre d'actions</b>
<b><u>1 - Collectivités Territoriales :</u></b>		
Communes de Nîmes	60,20%	602
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole	37,70%	377
Commune de la Calmette	0,10%	1
Commune de Générac	0,10%	1
Commune de Cabrières	0,10%	1
Commune de Bouillargues	0,10%	1
Commune de Garons	0,10%	1
Commune de Langlade	0,10%	1
Commune de Marguerittes	0,10%	1
Commune de Rodilhan	0,10%	1
Commune de Saint Chaptes	0,10%	1
Commune de Bezouce	0,10%	1
Commune de Milhaud	0,10%	1
Commune de Sernhac	0,10%	1
Commune de Poulx	0,10%	1
Commune de Caveirac	0,10%	1
Commune de Clarensac	0,10%	1
Commune de Bernis	0,10%	1
Commune de Caissargues	0,10%	1
Commune de Manduel	0,10%	1
Commune de Saint-Gilles	0,10%	1
Commune de Lédénon	0,10%	1
<b><u>2- Autres Actionnaires</u></b>		
Syndicat Mixte de l'Aéroport Nîmes Ales Camargue Cévennes	0,10%	1
	<b>100%</b>	<b>1 000</b>

Le Conseil d'Administration du 17/12/2019 a agréé la cession de UNE action intervenue entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et la Commune de LEDENON qui devient actionnaire de la SPL AGATE.

## C/ Composition du Conseil d'Administration

Durant l'année 2019, aucune modification dans la composition du Conseil d'Administration n'a été effectuée.

En conséquence, le Conseil d'Administration s'établit, au 31 décembre 2019, comme suit :

- **La Ville de Nîmes représentée par :**

- Monsieur Richard FLANDIN, Président
- Monsieur Jean-Paul FOURNIER
- Madame Mary BOURGADE
- Monsieur Daniel-Jean VALADE
- Monsieur Pascal GOURDEL
- Madame Marie-Reine DELBOS
- Monsieur Christophe ROLLAND
- Monsieur Julien PLANTIER
- Monsieur Marc TAULELLE
- Madame Danièle BLACHON AGUILAR

- **Nîmes Métropole représentée par :**

- Monsieur Yvan LACHAUD
- Monsieur William PORTAL
- Monsieur Jacques BOLLEGUE
- Madame Huguette SARTRE
- Monsieur Bernard PRADIER
- Monsieur Jean-Marc SOULAS

- **Le Syndicat Mixte de l'Aéroport :**

- Monsieur Eddy VALADIER

- **Les actionnaires minoritaires :**

- Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, représentant l'Assemblée Spéciale

- **Censeurs :**

- Monsieur Christophe MADALLE,
- Monsieur Laurent COTTERET.

## C.1. Composition de la Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres de la société est composée avec les représentants suivants :

### C.1.1 Administrateur délégué par le Président :

Président : Monsieur Julien PLANTIER

### C.1.2 Administrateurs représentant la Ville de Nîmes :

Titulaire : Monsieur Marc TAULELLE

Suppléant : Monsieur Pascal GOURDEL

### C.1.3 Administrateurs représentant Nîmes Métropole :

Titulaire : Monsieur Jacques BOLLEGUE

Suppléant : Monsieur William PORTAL

#### C.1.4 Administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

Monsieur Jean-Luc DESCLOUX

#### **C 2. Composition du comité d'engagement :**

Au 31 décembre 2019, le comité d'engagement de la société est composé par les représentants suivants :

Président : Monsieur Richard FLANDIN, ou le représentant désigné

Administrateurs pour la Ville de Nîmes : Monsieur Pascal GOURDEL – Titulaire  
Madame Danièle BLACHON AGUILAR - Suppléant

Administrateur pour Nîmes Métropole : Monsieur Jacques BOLLEGUE – Titulaire  
Monsieur William PORTAL - Suppléant

Le Maire ou son représentant de la collectivité concernée

Délégué spécial : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX ou son suppléant

Directeur généraux des Services : Monsieur Christophe MADALLE  
Monsieur Laurent COTTERET  
De la collectivité concernée par le contrat présenté

Directeurs généraux adjoints des Services Techniques et/ou Directeurs généraux adjoints en charge des Finances Monsieur Jean-Yves WOZNIAK

Directeur Général de la SPL Monsieur Antoine COTILLON

#### **C 3. Composition du comité technique**

Le comité technique se réunit en fonction de l'avancement des opérations préalablement décidées en comité d'engagement et validées par le conseil d'administration.

Le comité technique de chaque opération est composé avec les représentants suivants :

- Présidé par le représentant légal de l'associé concerné, ou par toute personne désignée par lui.
- Le Directeur Général de la SPL ou son ou ses directeur(s) délégué(s),
- Le Directeur Général des services, le Directeur général des services techniques, le Directeur Général Adjoint en charge des finances ou leurs représentants, de chaque collectivité actionnaires de références,
- Le Directeur Général des services et/ou le Directeur général des services techniques, ou leurs représentants, des collectivités intéressées aux dossiers examinés par le comité technique,
- Un représentant des collectivités actionnaires minoritaires désigné par elle au sein de leur assemblée spéciale.
- Toutes personnes désignées compétentes en fonction de l'opération.

#### **C 4. Composition du comité social**

Le comité social se réunit à la demande du Directeur Général pour les entrées du personnel.

Le comité social est composé avec les représentants suivants :

- Monsieur Richard FLANDIN ou l'un de ses vice-Présidents,
- Le Directeur Général de la SPL,
- Monsieur Christophe MADALLE et Monsieur Laurent COTTERET, censeurs.

## **D/ Commissaires aux comptes**

Le mandat des commissaires aux comptes et commissaires aux comptes suppléants étant arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, un appel d'offres a été lancé début 2018 pour retenir de nouveaux commissaires aux comptes.

Lors de l'assemblée Générale du 21 juin 2018, ont été nommés :

- La société FCN, représentée par Monsieur Hervoan LE FAOU, commissaire aux comptes titulaire,
- La société FCF, représentée par Monsieur Serge FLOCH, commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2024, qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## **E/ Séances du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2019, respectivement les 11 février, 15 mai, 25 juillet, 28 octobre et 17 décembre 2019.

### **- Organisation générale de la société**

Au cours de ces séances, les principaux points présentés et étudiés concernaient le suivi budgétaire et l'organisation de la société, le financement des opérations, la présentation et validation des nouveaux contrats.

### **- Opérations**

C'est aussi en raison du nombre croissant de nouveaux contrats confiés à la société en 2019 comme les années précédentes, que le Conseil d'administration a eu à se réunir et à débattre, au cours de l'année.

En effet, 16 nouveaux contrats ont été soumis aux séances du Conseil d'Administration de la SPL au cours de l'exercice 2019, contre 27 nouveaux en 2018, 22 en 2017 et 17 en 2016, à savoir :

- 1 Délégation de Service Publique (AQUATROPIC)
- 1 Convention de Mandat relative à la Gestion des recettes de stationnement de surface et des forfaits post-stationnement Ville de Nîmes
- 2 concessions d'aménagement (Mas de Mingue les Grillons / Magna Porta)
- 5 mandats d'études dont 4 travaux et 1 d'études préalables
- 7 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Ainsi au 31 décembre 2019, ce sont 82 contrats (contre 80 en 2018 et 62 en 2017) qui sont en cours d'exécution tous métiers confondus, à savoir :

- 2 délégations de service public
- 2 contrats d'objectifs et de moyens
- 1 contrat de prestations de services
- 13 concessions d'aménagement
- 34 mandats de construction, d'études et d'actions foncières / 38 si on laisse les mandats pour lesquelles mission terminée en 2019 mais à clôturer
- 30 contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage

### **- Financement**

La SPL Agate a contracté cinq nouveaux emprunts en 2019 :

- auprès de la Banque Arkea, pour financer la concession de la ZAC Carrière des Amoureux à Garons, pour un montant de 4 M€,
- auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la concession de la ZAC Cœur de Village à Langlade pour un montant de 2 M€
- auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la concession de la ZAC Moulin à Vent à Bezouce pour un montant de 600 000 €

- auprès de la Caisse d'Epargne, pour financer la concession du projet de requalification du site de l'ancienne cave coopérative à la Calmette pour un montant de 800 000 €
- auprès du Crédit Coopératif, pour financer la concession de l'opération Mas de MINGUE / NPNRU – Secteur Copropriété Les Grillons pour un montant de 2 M€.

L'emprunt CDC de 3,5 M€ pour financer la concession Hoche Université dont l'échéance était en juillet 2018 a été prorogée de 12 mois et a donc totalement été amorti en 2019

L'état du solde des emprunts de la société est de 21 494 661€ au 31 décembre 2019.

## **F/ Assemblée Générale**

Les actionnaires ont été réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 17 juin 2019, pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et procéder à l'affectation du résultat.

## **G/ Ressources humaines**

### **G/1 : SPL AGATE**

Les effectifs de la SPL Agate se répartissent comme suit :

- Aménagement / Construction 15.50 ETP dont 3.15 Responsables de pôles, 9.4 chargés d'opérations et 2.05 assistantes opérationnelles.
- Tourisme : 22.77 ETP dont 1 Directeur, 7.93 salariés sur la partie promotion commercialisation, 11.24 salariés sur la partie accueil-boutique-petit train, 2.60 sur la partie médiation culture et 1 mise à disposition.
- Stationnement : 10.66 ETP dont 0.25 Gestionnaire Relation Usagers, 1 Gestionnaire référente, 1 contrôleur d'exploitation, 0.95 assistant d'exploitation, 6.46 contrôleurs sur voirie et 1 contrôleur référent.
- Aquatropic : 24.63 ETP et 1 contrat pro non inclus dans les ETP.

Au 31 décembre 2019 et donc hors contrat pro, l'effectif de la SPL AGATE est de 73.58 ETP.

### **G/2 : GIE ORAS au service de la SPL AGATE (et de la SEM SAT et de la SPL CULTURE ET PATRIMOINE)**

Pour information, au sein du GIE ORAS : 17.91 ETP dont 16.04 CDI et 1.87 CDD. 1 salarié contrat pro CDI non inclus dans les ETP. Les embauches 2019 en CDI concernent les postes suivants :

- 1 chargé de gestion
- 1 Responsable Marchés publics
- 1 chargé de communication digitale
- 1 assistant informatique.

Pour mémoire, les salariés du GIE saisissent leurs temps passés au réel et réaffectent l'ensemble de leurs heures sur leurs membres. Le GIE gère au total 122.83 ETP sur l'année 2019 dont 17.91 pour le GIE lui-même, 3.38 ETP pour la SAT, 73.58 ETP pour la SPL AGATE et 27.96 pour la SPL CULTURE ET PATRIMOINE.

## **H/ Direction Générale**

Les modalités de gouvernance de la société n'ont pas été modifiées au cours de l'exercice 2019, Monsieur Richard FLANDIN assumant la présidence du conseil d'administration et Monsieur Antoine COTILLON, la direction générale de la société.

Monsieur Richard FLANDIN a été désigné Président du Conseil d'Administration par délibération du Conseil d'Administration du 10 juin 2014, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Antoine COTILLON a été renouvelé aux fonctions de Directeur Général en qualité de mandataire social pour une durée de 3 ans lors du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2017 soit jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2020 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Monsieur Antoine COTILLON est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet social, sous réserves des missions techniques qui lui ont été confiées aux termes de son contrat de travail et des directives qu'il devra nécessairement suivre pour son exécution.

Les limitations de pouvoirs apportées au Directeur Général sont les suivantes :

Au titre de règle interne, inopposable au tiers, le Directeur Général ne pourra, sans l'autorisation du Conseil d'Administration :

- Consentir toutes hypothèques et antichrèses, tous nantissements sur les biens de la société
- Consentir tous cautionnements sur les biens de la société
- Acquérir ou céder tout bien immobilier entrant dans le patrimoine propre de la société à l'exclusion de toutes cessions ou acquisitions afférentes aux activités en mandat ou concession d'aménagement confiées à la société dans le cadre de ses missions statutaires.
- Signer tout traité de concession et d'une manière générale toute convention avec une collectivité territoriale, lorsque le contrat prévoit que le résultat financier de l'opération est au risque partiel ou total de la société.

Au 31/12/2019, Monsieur Antoine COTILLON occupe les fonctions suivantes en qualité de mandataire social :

- Directeur Général, SAEM SAT – Société D'Aménagement des Territoires,
- Directeur Général, SPL AGATE – Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire.

Au 31/12/2019, Monsieur Antoine COTILLON est Administrateur au sein du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel à Nîmes-Carbonnel.

#### **I/ Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 n'est intervenu pour remettre en cause les comptes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

## **II. Activités Opérationnelles « Aménagement et Construction »**

Sont énumérés ci-dessous les différents contrats et missions en cours dans les domaines de l'aménagement et de la construction, classés par type.

### **A 1 – Concession d'aménagement**

13 concessions d'aménagement sont en cours en 2019, à savoir :

1. Hoche Université : Concession d'aménagement signée le 11 octobre 2012, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 6 ans. Avenant n°1 signé le 14 décembre 2015, pour étendre le périmètre de la concession à l'îlot UB6. Avenant n°2 en 2018 de prorogation au 31 octobre 2022.
2. Carrière des Amoureux : Concession d'aménagement signée le 10 juin 2013, avec la Ville de Garons, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 15/05/2019 prorogeant la durée de la concession au 10/06/2024.
3. ZAC du Petit Verger : Concession d'aménagement signée le 30 septembre 2013, avec la Ville de La Calmette, par cession de contrat entre la SAT et Agate, à compter du 1er octobre 2013. Cette concession a été transférée à Nîmes Métropole au 01/01/2017 conformément à la Loi NOtre. Un avenant n°7 a été signé le 16/12/2017 prorogeant la durée de la concession au 31/12/2022.
4. Galerie Richard Wagner et Copropriétés Dégradées : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 31 octobre 2014, pour une durée de 8 ans. Un avenant n°1 a été signé le 10 Août 2015 pour une extension du périmètre sur le secteur "Trait d'Union" et modification du bilan en conséquence. Un avenant n°2 a été signé le 07/12/2017 pour modification du bilan prévisionnel. Avenant n° 3 signé le 17/10/2018 de prorogation en 2018 jusqu'au 31 octobre 2028. Avenant n°4 d'extension du périmètre d'intervention en 2019 pour intégrer les secteur Kennedy Sud, les places Roger Bastides et Debussy ainsi que le Viaduc Puccini signé le 29/07/2019.
5. Bois Campagnol : Concession signée avec la ville de Générac, le 22 décembre 2014, pour une durée de 6 ans.
6. ZAC Cœur de Village : Concession signée avec la ville de Langlade, le 26 juillet 2016, pour une durée de 6 ans. Approbation du dossier de réalisation le 4 décembre 2018
7. ZAC Mézeirac : Concession signée avec la ville de Marguerittes, le 13 décembre 2016, pour une durée de 6 ans.
8. ZAC Rodilhanum : Concession signée avec la ville de Rodilhan, le 14 décembre 2016, pour une durée de 6 ans.
9. Cave coopérative : Concession signée avec la ville de La Calmette, le 18 avril 2018, pour une durée de 6 ans.
10. Moulin à vent : Concession signée avec la ville de Bezouze, le 23 avril 2018, pour une durée de 6 ans.
11. Mazoyer : Concession signée avec la ville de Manduel, le 2 octobre 2018, pour une durée de 6 ans.
12. Mas de Mingue -Secteur les Grillons : Concession signée avec la Ville de Nîmes le 18 octobre 2019 pour une durée de 7 ans.
13. ZAC Magna Porta : Concession signée avec Nîmes Métropole le 17 décembre 2019 pour une durée de 20 ans

### **A 2 – Mandat de travaux et d'acquisition foncière**

39 mandats sont en cours en 2019, à savoir :

1. Mandat de travaux signé le 14 juin 2013, avec le syndicat mixte de l'aéroport, pour une durée de 18 mois, puis par avenants des 8 janvier et 10 août 2015, pour étendre les missions et la durée du contrat. Livraison effectuée, parfait achèvement en 2018. Le CRAC de clôture a été présenté en novembre 2019 et devrait être délibéré au cours du premier trimestre 2020.
2. CCAS et Maison des Aînés : Mandat signé le 18 Août 2014 avec la Ville de Nîmes pour une durée de 12 mois d'études et 18 mois de travaux. Livré en 2017. Parfait achèvement en 2018. Le CRAC de clôture a été présenté en novembre 2019 et devrait passer au conseil municipal du premier trimestre 2020.

3. Salle de danse et Club-house : Mandat signé le 18 février 2015 avec la Ville de Générac, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Livré en 2017. Parfait achèvement en 2018. Le CRAC de clôture sera déposé au premier trimestre 2020.
4. Acquisitions foncières TEC II : Mandat signé le 18 février 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture à intervenir courant 2020
5. Acquisitions foncières Grézan V : Mandat signé le 5 mars 2015, avec Nîmes Métropole, pour un achèvement le 31 décembre 2017. Un avenant n°1 a été signé le 16/12/2017 portant prorogation de la durée au 31/12/2019. Bilan de Clôture à intervenir courant 2020
6. Salle multiculturelle – Mairie – Commerces : Mandat signé le 11 mai 2015 avec la Ville de Langlade, pour une durée de 16 mois d'études et 24 mois de travaux. Salle socio-culturelle livrée en 2018. Démarrage travaux mairie en 2019. Avenant de prorogation en 2018 pour une durée de réalisation de 18 mois (travaux mairie) à compter du 30 novembre 2018. Un avenant 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée de réalisation de 24 mois soit au plus tard le 31/12/2021.
7. Cadereau d'Uzès et du Vistre Fontaine : Mandat signé le 1er juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 14/12/2016 portant modification des délais de réalisation des études, de maîtrise foncière et de la mission de réalisation ainsi que la modification de l'enveloppe prévisionnelle pour les acquisitions foncières. Un avenant n°2 relatif à la prise de compétence GEMAPI par Nîmes Métropole a été signé entre la SPL AGATE et Nîmes Métropole et notifié par recommandé reçu le 14/01/2019 de Nîmes Métropole.
8. Centre Technique Municipal : Mandat signé le 30 juin 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 12 mois d'études et 12 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 modifiant la durée des études et leur coût, le coût de l'ouvrage et la rémunération de la société. Travaux en 2019
9. Complexe sportif : Mandat signé le 3 août 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 15 mois d'études et 24 mois de travaux. Avenant en 2018 de prorogation de 17 mois
10. Grézan V : Mandat signé le 20 août 2015, avec Nîmes Métropole, pour une durée de 18 mois d'études et 18 mois de travaux. Bilan de Clôture à intervenir courant 2020.
11. Acquisitions foncières – Marché Gare : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Nîmes, pour une durée de 8 ans. Mission transférées à Nîmes Métropole en 2017
12. Cœur de Village : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Rodilhan, pour une durée de 8 mois, pour les études et de 12 mois pour les travaux. Livraison en 2018. Contrat à clôturer en 2020 après entretien des espaces verts.
13. Terrain de Football : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Poulx, pour une durée de 12 mois d'études et 18 mois de travaux. Un avenant n°1 a été signé le 19/06/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison début 2019- Un avenant n 2 signé le 29/07/2019 prorogeant la durée de 36 mois et tenant compte du nouveau bilan de l'opération.
14. Projet d'Aménagement : Mandat d'études signé le 14 décembre 2015, avec le syndicat mixte de l'aéroport, pour une durée globale de 23 mois. Solde en 2018-Mission terminée en 2019. Contrat à clôturer en 2020
15. Gymnase : Mandat signé le 14 décembre 2015, avec la Ville de Milhaud, pour une durée de 12 mois, pour les études et de 18 mois pour les travaux. Livraison début 2019.
16. EERIE : Mandat signé le 15 juillet 2016 avec Nîmes Métropole, pour une durée de 5 mois pour les études et de 12 mois pour les travaux. Bilan de Clôture approuvé en 2019.
17. Acquisitions foncières : Mandat signé le 14 octobre 2016, avec la Ville de Bernis, pour une durée de 12 mois. Avenant de prorogation en 2018 jusqu'au 31 décembre 2020-Contrat à Clôturer en 2020.
18. Aire des gens du voyage : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 18 mois pour les études et de 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant de prorogation en 2018 avec achèvement des études au 30 juin 2019 puis 12 mois de travaux.
19. Acquisitions foncières – ligne T1 : Mandat signé le 13 décembre 2016 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois. Renouvellement du contrat en 2018 pour une durée de 12 mois. Contrat à clôturer en 2020.
20. Gymnase : Mandat signé le 3 avril 2017 avec la Ville de Rodilhan pour une durée de 8 mois pour les études et 12 mois pour la réalisation des travaux. Un avenant n°1 a été signé le 07/12/2017 portant modification de la durée de réalisation des études et modifiant l'enveloppe prévisionnelle du coût des études et de l'ouvrage. Livraison faite le 13/09/2019, année de parfait achèvement en cours.

21. Ecole des Calades : Mandat signé le 19 septembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée 6 mois pour les études et 8 mois pour la réalisation des travaux. Avenant de prorogation en 2018 de 8 mois. Livraison faite le 22/08/2019, année de parfait achèvement en cours.
22. Vestiaires stade : mandat d'études et de travaux signé le 3 janvier 2018 avec la ville de Bezouze, pour un projet intercommunal de construction des vestiaires du stade.
23. Avenue de la Gare : mandat signé le 5 février 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée 24 mois, pour la réalisation de l'accessibilité de la future Gare TGV Nîmes - Pont du Gard
24. Cours Jean-Jaurès : mandat d'études et de travaux signé le 5 février 2018 avec la ville de Manduel pour la réalisation des espaces publics de cœur de ville, pour une durée de 18 mois. Avenant en 2018 de prorogation des études jusqu'au 28 février 2019. Travaux en 2019. Avenant n°2 signé le 04/09/2019 tenant compte du nouveau bilan prévisionnel.
25. Locaux du SIAHTV : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 30 mois.
26. Ateliers municipaux : mandat d'études et de travaux signé le 23 avril 2018 avec la ville de Bezouze, pour une durée de 36 mois
27. Foyer socio-culturel : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois. Un avenant 1 a été signé le 14/10/2018 fixant le nouveau montant de l'avance travaux. Un avenant n 2 a été signé le 19/12/2019 prorogeant la durée des travaux de 19 mois soit au plus tard le 31/07/2021.
28. Réhabilitation de logements : mandat d'études et de travaux signé le 10 avril 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 24 mois. Livraison faite le 31/10/2018, CRAC de clôture à présenter dans l'année 2020
29. Cantine scolaire : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Bernis, pour une durée de 16 mois. Un avenant n°1 a été signé le 29/07/2019 prorogeant les délais de 10 mois.
30. Galerie commerciale : mandat d'études et de travaux signé le 19 juillet 2018 avec la ville de Rodilhan, pour une durée de 32 mois
31. Nouvelle mairie : mandat d'études et de travaux signé le 4 octobre 2018 avec la ville de Cabrières, pour une durée de 22 mois.
32. Réhabilitation du B46 : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois, pour la réhabilitation de l'ouvrage
33. Construction de hangars aéroportuaires : mandat d'études et de travaux signé le 19 décembre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 17 mois
34. Gendarmerie : mandat d'études et de travaux signé le 11 décembre 2018 avec la ville de Bernis pour une durée de 56 mois. La Ville a décidé de transférer la maîtrise d'ouvrage de ce projet à FDI Habitat et le mandat de la SPL Agate avec la Ville est donc en cours de résiliation. Par ailleurs FDI Habitat a retenu la SAEM SAT comme AMO de l'opération pour la suite du projet (contrat qui devrait être signé au premier trimestre 2020).
35. Mandat d'études : Dossier de Création ZAC MAGNA PORTA : signé le 25/02/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée estimée à 18 mois pour la mission d'assistance dans la production du dossier de création de ZAC et estimée à 28 mois pour la mission d'assistance dans le cadre des demandes pour obtention de la DUP et de l'autorisation environnementale unique.
36. Mandat d'Etudes et de Travaux : Projet de construction d'un équipement culturel regroupant une médiathèque et une salle socio-culturelle signé le 14/02/2019 avec la Ville de Poulx pour une durée de 15 mois
37. Réalisation d'études, et l'exécution de Travaux « Construction d'une salle polyvalente » : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec la Commune de Caveirac pour une durée de 11 mois.
38. Projet de construction de hangars aéroportuaires sur la plateforme de Nîmes-Garons – Basecamp 2 et 3 » : mandat d'études et de travaux signé le 16/05/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 16 mois.
39. Etudes Préalables relatifs à la requalification de l'ancienne base de travaux Oc'Via : Mandat d'études signé le 29/07/2019 avec Nîmes Métropole pour une durée de 12 mois

### **A 3 – Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage – études et travaux**

31 contrats sont en cours en 2019, à savoir :

1. Contrat d'AMO signé le 24 septembre 2012, puis par nouvelle convention le 17 novembre 2014, puis par une nouvelle convention le 14 décembre 2016, pour une durée de 2 ans, avec Nîmes

Métropole, pour la réalisation des études préalables à la création de la ZAC du TEC II, sur la commune de Marguerittes-Mission terminée en 2019.

2. ZAC de Bonice : Contrat d'AMO signé le 23 février 2015, avec la Ville de Bouillargues, pour une durée de 12 mois, puis deux avenants de prorogation prorogeant le contrat jusqu'au 31 décembre 2017. Un avenant n°3 a été signé le 07/12/2017 portant la durée de la convention au 01/06/2019. Un avenant n°4 portant la durée au 31 juillet 2020 a été signé le 21/02/2019.
3. Malespigne : Contrat d'AMO signé le 22 juillet 2015, avec la Ville de Générac, pour une durée de 12 mois, pour la réalisation des études préalables à la création d'une ZAC. Un avenant n°1 a été signé le 29/02/2016 modifiant l'objet de l'étude ; et un avenant n°2 a été signé le 26/08/2016 portant la durée de la convention au 01/07/2017. Mission terminée en 2019
4. Contrat d'AMO signé le 29 février 2016, avec la Ville de Clarensac, pour une durée de 4 mois pour la tranche ferme (études) suivie d'une tranche conditionnelle de commercialisation. Mission terminée en 2019.
5. Contrat d'AMO signé le 7 mars 2016, avec la ville de Bezouze, pour une durée globale de 12 mois, pour la valorisation du secteur Colline, la programmation des ateliers municipaux, d'une faisabilité urbaine du cœur de village
6. Aménagement urbain St Boudous : Contrat d'AMO signé le 14 octobre 2016 avec la ville de Bernis pour une durée de 12 mois. Un avenant n°1 a été signé le 14/12/2017 prorogeant la durée au 31/12/2018. Mission terminée en 2019.
7. Projet du Vieux Murier : Contrat d'AMO signé le 3 avril 2017 avec la ville de Bernis pour une durée de 6 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 31/12/2020
8. ZAC Bellecoste : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caissargues pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2019. Un avenant n°2 portant la durée au 30 décembre 2020 a été signé le 29/10/2019.
9. Millénaire – Ecocentre : Contrat d'AMO signé le 19 septembre 2017 avec la ville de Caveirac pour une durée de 12 mois. Un avenant n° 1 portant la durée jusqu'au 31 décembre 2021 a été signé le 19/12/2019
10. Port de St Gilles : Contrat d'AMO signé le 20 décembre 2017 avec Nîmes Métropole pour une durée de 6 mois. Mission terminée en 2019
11. Restructuration de la gare : Contrat d'AMO signé le 27 octobre 2017 avec la ville de Générac pour une durée de 36 mois.
12. Maison des associations : Contrat d'AMO signé le 5 décembre 2017 avec la ville de Caissargues pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation en 2018 de 12 mois. Mission terminée en 2019
13. TCSP T2 : Nouveau contrat d'AMO signé le 15 décembre 2017 avec Nîmes Métropole pour une durée allant au plus tard jusqu'au 30 juin 2023.
14. Marché Gare : Nouveau contrat d'AMO signé le 16 décembre 2017 avec Nîmes Métropole pour une durée de 24 mois. Mission terminée en 2019 et prolongée sous forme d'une concession à prévoir en 2020.
15. Café des Arts : Contrat d'AMO signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 8 mois. Avenant de prorogation en 2018 de 12 mois
16. Place Jean-Jaurès : Contrat AMO d'études et travaux signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 36 mois
17. Pontons du Port : Contrat d'AMO signé le 20 décembre 2017 avec la Ville de St Gilles pour une durée de 6 mois. Avenant de prorogation de 12 mois en 2018. Mission terminée en 2019
18. ZAC Canabières : contrat AMO d'études signé le 10 avril 2018 avec la ville de Bezouze pour une durée de 18 mois. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 prorogeant la durée au 10/06/2021
19. Projet urbain Milhaud : contrat d'AMO d'études signé le 23 avril 2018 avec la ville de Milhaud pour une durée de 5 mois. Mission terminée en 2019.
20. Projet urbain Mazoyer : contrat AMO d'études signé le 10 avril 2018 avec la ville de Manduel pour une durée de 12 mois. Mission terminée, prolongée sous forme de concession. PEM – Bourg Centre : contrat AMO d'études signé le 25 juillet 2018 avec la ville de Générac pour une durée de 6 mois. Terminé en février 2019.
21. Pôle enfance – loisirs : contrat AMO d'études signé le 2 octobre 2018 avec la ville de St- Gilles pour une durée de 12 mois (tranches ferme et conditionnelle), un avenant de prorogation a été approuvé en conseil d'administration du 17/12/2019.
22. Mas Larrier : contrat AMO d'études et travaux signé le 11 octobre 2018 avec Nîmes Métropole pour créer un pôle accueil face à la gare TGV Nîmes - Pont du Gard.
23. Halles Créatives : contrat AMO d'études de programmation signé le 17 octobre 2018 avec Nîmes Métropole pour une durée de 9 mois. Le contrat a pris fin en juillet 2019 et n'est pas reconduit

24. Stade : contrat AMO d'études de faisabilité signé le 19 décembre 2018 avec la ville de Clarensac pour une durée de 4 mois
25. Extension groupe scolaire : contrat AMO d'études et travaux signé le 19/12/2018 avec la ville de Générac pour l'extension du groupe scolaire
26. Passation d'un Marché Public Global de Performance relatif à l'extension de l'EERIE à NIMES : Contrat AMO signé le 04/03/2019 pour une durée de tranche ferme de 2 mois et de 6 tranches optionnelles. Un avenant 1 a été signé le 29/10/2019 tenant compte d'un redécoupage des tranches optionnelles.
27. Accompagnement et pilotage des études dites préalables à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté Secteur AUBÉPIN – Sud-ouest de territoire communal : Contrat AMO avec la Ville de Milhaud signé le 25/02/2019 pour une durée de 24 mois.
28. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la construction d'une salle multifonction (ALAE + Centre Aéré) : Contrat AMO avec la Commune de la Calmette signé le 16/05/2019 pour une durée de 14 mois.
29. « Plan de développement de l'Aérodrome de Courbessac » : Contrat AMO avec la Ville de Nîmes en attente retour signé par la Ville de Nîmes
30. Mission de suivi du marché maintenance et travaux voirie sur les ZAE de Nîmes Métropole : Contrat AMO signé le 29/10/2019 avec Nîmes Métropole pour la durée de l'Accord Cadre à bons de commande pour la maintenance et les travaux de voiries des ZAE de Nîmes Métropole.
31. Accompagnement dans la rédaction d'un mémoire à destination des services de l'Etat : Développement du Port de Saint Gilles : Contrat AMO signé le 29/10/2019 avec la commune de Saint Gilles pour une durée jusqu'au 18/11/2019.

### **III. Activités "Tourisme et Patrimoine"**

#### **B 1 – OFFICE DE TOURISME – NÎMES**

Depuis le 1er juillet 2016, la SPL Agate anime l'office de tourisme de Nîmes via une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Nîmes, qui s'achèvera le 31 décembre 2020, afin de remplir les missions suivantes :

- Accueil et information des clientèles touristiques françaises et étrangères aussi bien à distance par courriel, téléphone, internet à travers notamment le site web "nîmes-tourisme" et les réseaux sociaux mais également au sein des espaces d'accueil situé rue Auguste et sur l'Esplanade.
- Coordination des acteurs locaux afin de fédérer les professionnels du tourisme dans une démarche de promotion du territoire et de sensibilisation aux démarches qualité.
- Promotion du territoire par tous moyens appropriés en coordination avec les autres organismes de promotion. Cette action sera orientée vers les salons, workshops et éductours, les actions auprès des médias presse et audio-visuelle
- Mission de représentation auprès des différentes instances touristiques locales ou nationales
- Commercialisation de produits touristiques et offres de séjours aussi bien pour une clientèle loisirs (individuels et groupes) que pour une clientèle affaires.
- Politique qualité sur le territoire qui consiste à la mise en place d'une démarche d'évaluation continue de la qualité des services à destination des visiteurs et prestataires.

2019 a été une année particulière pour l'Office de Tourisme. Tout d'abord, au 1er avril, l'ouverture de son nouvel espace d'accueil, dont le financement a été porté conjointement par la Ville, la Région et ses fonds propres. Puis début juillet le lancement d'un produit touristique : le Citypass, en août le renouvellement de la Marque Qualité Tourisme™ et l'accueil du Workshop France Méditerranée qui a clôturé une saison, qui affiche 2 millions de visiteurs accueillis.

#### **POLE ACCUEIL**

- Inauguration du nouvel espace d'accueil touristique au 6 boulevard des Arènes ;
- Obtention d'une subvention à la Région Occitanie afin de financer une partie des travaux de ce nouvel espace d'accueil
- Fréquentation de l'accueil, plus de 146.300 personnes
- Renfort de l'équipe d'Accueil par des saisonniers.
- Reconduction de l'activité Petit Train Touristique
- Poursuite de l'activité billetterie (monuments, musées, petit train touristique, visites guidées)

- Lancement du dispositif « Expliquez-moi la Corrida »
- Création de l'espace boutique au sein de l'Office de Tourisme, 16.000 articles vendus, plus 400 références ; Mise en avant des producteurs & de l'artisanat local
- Lancement du Nîmes CityPass, en partenariat avec l'intégralité des musées de la Ville, les monuments ainsi que le Pont du Gard ;
- Inauguration de la maquette du Centre de l'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville au sein de l'accueil de l'Office de Tourisme ;
- Audit de Renouveau de notre Marque Qualité Tourisme <sup>TM</sup>, et attribution de la Marque pour 5 ans ;
- Participation aux animations de la ville (Grands Jeux Romains, Férias, Tour de France),
- Démarche d'intégration du dispositif de classement des chambres d'hôtes avec l'appui de la FDOTSI.

## **POLE RECEPTIF**

- Renouveau de la convention avec le Site du Pont du Gard pour commercialisation d'une offre séjours.
- Commercialisation de nouveaux forfaits séjours adossés à la programmation événementielle
- Commercialisation des visites guidées individuelles et groupes.
- Développement de l'activité Congrès/Affaires
- Plus de 789 visites guidées, soit plus 20.000 personnes ayant suivi un guide-conférencier de l'Office de Tourisme
- 127 séjours organisés par notre pôle réceptif pour des groupes constitués

## **POLE ATTRACTIVITE**

### **Promotion**

- Renouveau de l'adhésion à Atout France et au cluster Tourisme en Ville.
- Participation à différents salons professionnels en partenariat avec d'autres structures ou institutionnels.
- Participation à des éductours en partenariat avec d'autres structures ou institutionnels.
- Participation au plan d'actions proposé par le Cluster Tourisme en ville.
- Renouveau de notre adhésion au Club Business de SDFD et participation à des salons et démarchages auprès des entreprises dans le cadre de cette adhésion.
- Développement de nouveaux marchés lointains (Japon, Chine, Russie, Taiwan) et maintien des marchés prioritaires (allemand, espagnol, italien, britannique).
- Accueil et co-organisation du Workshop France Méditerranée 2019 avec Atout France (Rencontre des professionnels du tourisme du bassin méditerranéen)

### **Presse**

- Renouveau de nos adhésions au Club Presse des Offices de Tourisme et à l'Association des Journalistes de Tourisme. Participation au workshop annuel organisé en février avec l'ensemble des médias basés à Paris (français et étrangers).
- Réalisation d'accueils presse français et étrangers, en liaison avec nos opérations de promotion, dans le cadre de notre adhésion à Atout France ou suite à des demandes exprimées en direct.
- Mise à jour du dossier de presse. Poursuite de l'actualisation des différentes langues étrangères.
- Rédaction tout au long de l'année de communiqués de presse pour la promotion de nos visites guidées.
- Interviews hebdomadaires en été ou bi-mensuels avec France Bleu Gard Lozère pour présenter notre actualité, dans le cadre notamment de la convention entre la FDOTSI et la radio.
- Renouveau de la convention de partenariat avec France Bleu pour la promotion de nos visites et l'animation d'une chronique patrimoniale.
- Envoi d'un communiqué de presse fin juillet et fin août en pré-bilan de saison.

### **Observatoire de l'attractivité touristique**

- Poursuite avec Orange pour le déploiement du système Fluxvision
- Collaboration à l'observatoire de l'attractivité touristique (Plan de Gestion Unesco).
- Participation à l'enquête de conjoncture régionale en partenariat avec l'ADRT
- Participation à l'enquête régionale concernant les flux touristiques,
- Collaborations avec d'autres institutionnels pour élargir le champ d'observation (Pont du Gard, Club des sites, Cluster Tourisme en villes...).

## **POLE DIGITAL & CONTENUS**

### **Éditions**

Nouvelles brochures :

→ *Le Guide Touristique*. F/GB. 20 000 ex.

→ *Hébergement*. F/GB. 10 000 ex.

- Réédition du plan avec mise à jour. 130 000 ex.
- Réédition du programme des visites guidées « Rendez-vous Nîmes ». Edition avril/sept (15 000 ex) et octobre/mars (10 000 ex).
- Réalisation d'un nouveau dossier de presse en F/GB/D/E/I.
- Réalisation d'une nouvelle brochure Groupes en F/GB/D/E/I.

### **Réseaux sociaux**

- Renforcement de la présence de l'Office sur Facebook, Instagram, Twitter, YouTube, par le développement de contenus et d'animations (jeux concours...).
- Contribution au blog de l'ADRT par l'envoi d'un article par mois.

### **Site internet**

- Mise à jour régulière du site internet

### **Relations avec les socio-professionnels du territoire**

- Création d'une nouvelle charte de partenariat
- Accompagnement dans la démarche qualité

## **POLE BUREAU DES CONGRES**

- Près de 8100 journées congressistes organisées par le Bureau des Congrès
- Accompagnement sur plus de 130 dossiers de consultations pour des manifestations
- Réflexion sur la mise en place d'une nouvelle brochure dédiée aux Congrès et d'un nouveau site internet

## **B 2 – PROMOTION DU PATRIMOINE – NÎMES**

Depuis le 1er juillet 2016 la SPL Agate anime, pour partie, la promotion du patrimoine via une convention d'objectifs et de moyens signée avec la Ville de Nîmes, pour s'achever le 31 décembre 2021, afin de remplir les missions suivantes :

- Programmes de visites guidées pour valoriser le patrimoine et la culture du territoire et suivant de multiples thématiques historiques. Initiation et sensibilisation à l'architecture et au patrimoine en direction du jeune public, en collaboration avec le service Culture de la Ville.
- Mise en place de produits et circuits patrimoniaux.
- Accompagnement de la Ville dans la démarche Unesco.

Pour mener à bien ces différentes missions, 4 guides conférenciers mutualisés avec les missions de l'Office ainsi que 3 médiateurs culturels sont salariés de la SPL.

A ce titre, la Ville de Nîmes accorde un soutien financier à la SPL d'un montant minimum de 120 000 € par an.

Cette complémentarité des missions permet de mieux gérer notre promotion des visites guidées et de travailler sur le développement de nouvelles thématiques de visites.

## **IV. Activités "Stationnement"**

Depuis le 1er janvier 2017 et sur une durée de 10 ans, par contrat de délégation de service public signée avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate exploite le stationnement payant de surface hors périmètre de la DSP QPark. Un avenant à ce contrat a pris effet le 1er octobre 2018.

Un avenant n°2 a été signé le 19/12/2019 entre les parties ayant pour objet la suppression de la régie, la suppression de la mission confiée initialement à la SPL AGATE pour le marquage au sol.

Une convention de Mandat relative à la Gestion des recettes de stationnement de surface et des forfaits post-stationnement Ville de Nîmes a été signée entre les parties pour une mise en application au 01/01/2020.

Ces contrats prennent fin au 31/12/2026.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2018, par contrat de prestation de services signé avec la Ville de Nîmes, la SPL Agate assure le contrôle du stationnement payant sur voirie, l'établissement des FPS et le traitement des recours dans le périmètre de la DSP QPark.  
Ce contrat prend fin au 31/12/2022.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, date de la mise en application de la dépenalisation du stationnement payant (loi Maptam), la SPL AGATE est l'interlocuteur des usagers pour l'ensemble du périmètre du stationnement payant sur voirie de la Ville de Nîmes.

L'année 2018 fut l'année de construction de cette activité au sein de la SPL AGATE.

**L'année 2019 a été l'année de gestion, avec des actions régulières d'analyse et de réajustement afin d'améliorer la productivité et la relation aux usagers :**

- **Les ressources humaines** : les équipes de contrôle, exploitation/maintenance et accueil/gestion ont vécu de nombreux changements liés à la fois au turn-over et aux ré-affectations.

Ces évolutions ont demandé beaucoup d'adaptation et de formation. Simultanément une réelle expertise s'est développée.

Afin de respecter les obligations contractuelles mais aussi par la volonté de la SPL Agate d'apporter une qualité de service aux usagers, 21 personnes sont intervenues directement sur l'activité.

L'effectif moyen des équipes terrain sur 2019 est de 13 personnes auquel il convient d'ajouter le responsable Stationnement.

- **Les relations aux usagers** : Afin d'améliorer la relation aux usagers et réguler les perturbations générées en 2018 (dépenalisation, dématérialisation, modification des règles de stationnement), l'équipe accueil/gestion a été doublée afin de répondre rapidement aux usagers. La SPL Agate s'est attaché à faire respecter les règles établies par la collectivité, tout en prenant le temps d'analyser chaque cas et régler les dysfonctionnements parfois avant même que l'utilisateur n'en ait connaissance.
- **Les solutions techniques** : La SPL Agate porte une attention constante à la fiabilité des informations de contrôle et à la régulation des dysfonctionnements. Les terminaux de contrôle ont été remplacés et les logiciels utilisés sont en perpétuelle évolution (tests, corrections, ajout de fonctionnalités...).

En 2019, une part importante de l'activité technique a porté sur la maintenance du parc des horodateurs et la remise en service des bornes arrêt-minutes qui avaient été installées par la collectivité.

- **Les processus** : les traitements des dossiers ont été effectués en respectant les procédures établies et en échanges avec les services de la Ville de Nîmes.

En 2019, les processus de traitement des dossiers de contentieux (transmis par la CCSP à la collectivité) et des procédures de recouvrement (en lien avec la DGFI) ont nécessité une attention particulière. Ce décalage par rapport au lancement de l'activité en 2018 s'explique par des processus déclenchés plusieurs mois après l'émission des FPS.

- **Les évolutions fonctionnelles** : après une année 2018 forte en évolutions, l'année 2019 a permis de stabiliser le fonctionnement. Les nouvelles adaptations ont concerné principalement l'organisation de l'activité en intégrant les jours de gratuité définis par la politique publique (14 jours calendaires), et les perturbations externes (manifestations, vandalismes, canicule, tour de France...)

L'illustration de ce bilan d'activité peut se faire par les résultats suivants :

- 83% de taux moyen d'occupation des places en 2019 (contre 72% en 2018)
- Une moyenne de 2260 contrôles par jour effectif de contrôle (contre 2000 en 2018).
- Une moyenne de 15% de contrôle ayant donné lieu à un FPS (contre 14% en 2018)
- 3,75% seulement de recours déposé sur l'ensemble des FPS émis en 2019
- 3480 recours traités en 2019, soit une augmentation de 65% au regard de 2018.
- un délai moyen de traitement des recours de 1,5 jours (contre 5,3 jours en 2018)

Au vu du volume et de l'objet même de l'activité, les mécontentements restent très marginaux. La SPL Agate s'est montré à l'écoute des usagers et a fait preuve de compréhension pour les usagers de bonne foi.

Fin 2019, on constate une activité qui est stabilisée. Les résultats montrent à la fois une bonne exploitation et une bonne gestion.

Les prospectives sur l'année 2020 consistent à stabiliser l'existant mais aussi à mener des actions d'évolution :

- Etudier les solutions de smart-parking afin d'orienter les usagers dans leurs déplacements en centre-ville.
- Anticiper les évolutions des normes bancaires et les éventuels renouvellements nécessaires de lecteur CB
- Développer un nouveau site internet et intégrer une carte de localisation des équipements et des zones de tarification.

Les missions liées au développement de cette activité ont été accompagnées par les services mutualisés du GIE ORAS (communication, RH, logistique, suivi financier).

## **V. Activités Aquatropic**

La Ville de Nîmes a souhaité confier à la SPL AGATE, l'exploitation, l'animation, l'entretien et la maintenance du parc AQUATROPIC, dans le cadre d'un marché public de fournitures courantes et services.

Ce marché a pris effet le 1er septembre 2018, pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2019.

De ce fait, l'ensemble des contrats avec les prestataires ont été transférés à la SPL, ainsi que les contrats de travail des 30 salariés.

A compter du 01 mars 2019, la ville a confié à l'exploitation du site dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) d'une durée de 2 ans. Dans le cadre de cette DSP, outre l'exploitation du site, la SPL Agate doit lancer les études de programmation, puis les études de maîtrise d'œuvre et démarches administratives et techniques nécessaires à une reconstruction de cet équipement, suivant des critères plus en rapport avec les attentes du public pour des équipements aqua-ludiques.

Le pré-programme a été achevé à l'automne 2019 et le programme sera présenté en Mars/Avril 2020. Un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé au printemps 2020.

Concernant l'exploitation, En 2019, la SPL AGATE a revisité le mode de fonctionnement du site en certains points :

- Décalage de la fermeture technique du site pour être plus en adéquation avec les besoins des usagers.
- Ouverture plus tôt sur la période de l'espace extérieur et des bassins,
- Mise en place d'une stratégie saisonnière :
  - o Ouverture de la paillotte sur la saison,
  - o Création de postes de saisonniers pour l'animation, la médiation au sein de l'établissement, la surveillance des entrées, la surveillance du site.
  - o Mise en place de bracelets afin de surveiller les entrées,
  - o Mise en place du toboggan extérieur (réservé aux enfants de plus de 8 ans),
  - o Mise en place d'animations/jour : jeux de ballons, jeux d'eau et structure gonflable intérieure réservée aux plus jeunes (réservée aux enfants de moins de 8 ans)
  - o Mise en place d'une communication sur voirie, digitale, transports en commun etc,
- Mise en œuvre de changements RH :
  - o Création d'un binôme entre 2 responsables de site,
  - o Harmonisation des plannings avec présence obligatoire sur site d'un des responsables,
  - o Formation de l'ensemble des salariés au PSE1,
  - o Création de pôles avec des référents par pôle :
    - Pôle Bassin
    - Pôle Fitness
    - Pôle Accueil
    - Pôle Maintenance
    - Pôle technique
  - o Création d'un COMAQ (Réunion avec les Responsables de site, les référents de pôle et le GIE) afin d'harmoniser les méthodes, créer du lien entre les salariés et remettre du sens et de l'intérêt pour l'ensemble des salariés,

- Création d'un COTECHAQUA (Réunion avec les Responsables de site, la Direction du GIE, la communication) afin d'être plus présents et de développer l'activité,
- Modification au sein des pôles des cours proposés et des heures proposées afin de répondre aux attentes des usagers,
- Affectation d'un référent technique GIE pour encadrer les pôles maintenance et technique,
- Remise à plat et harmonisation des temps de travail, de la gestion des plannings, des absences, des remplacements,
- Révision du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) et renforcement des obligations de surveillance en collaboration avec l'ensemble des salariés concernés.
- Révision des conventions de partenariat avec le service juridique du GIE pour la normalisation des conventions,
- Développement de la partie partenariat avec :
  - RCN Rugby club Nîmois,
  - Club de Hockey Nîmois,
  - Club de Handball de Bouillargues,
  - Club de Volley de Nîmes,
  - Cours de bachata.
- Mise en œuvre et changement de politique tarifaire et horaires :
  - Révision de l'ensemble des tarifs afin de simplifier l'affichage et l'usage,
  - Mise en place du paiement mensuel par prélèvement afin de répondre aux attentes des usagers,
  - Modification des plages horaires d'ouverture et fermeture du site.

Sur 2019 la fréquentation est passée à 155 000 entrées contre 139 000 en 2018, soit +11.5%.  
Le Chiffre d'Affaires est passé de 454 K€ à 547 K€ de 2018 à 2019 (+20.50%)

## **VI. Activités spécifiques de la Direction**

La Direction a dû gérer en 2019 plusieurs autres activités spécifiques sortant du champ opérationnel de la Société.

### **1/ Collaboration avec les mandants et concédants**

Agate a, durant l'exercice 2019, poursuivi son action d'accompagnement auprès de ses divers donneurs d'ordres, notamment dans l'élaboration de dossiers nécessaires aux séances de conseils municipaux et communautaires ou dans l'élaboration d'actions diverses en relation avec les collectivités locales, les partenaires financiers, les services de l'Etat...

### **2/ Procédure de suivi des PRD**

Sur 2019, Agate a appliqué et respecté le calendrier trimestriel des procédures d'établissement des PRD, avec une prévision à 3 ans régulièrement remise à jour en fonction du déroulement de l'activité avec un engagement fort des chargés d'opérations responsables de ces opérations.

### **3/ Actions de communication, de prospection et de développement**

#### 1. Refonte du logotype et nouvelle charte graphique

Le logotype d'AGATE a été épuré dans l'idée de l'associer de manière récurrente au logo carré de la SAT. Association qui doit exprimer la dualité et la complémentarité des deux entités. Par soucis de modernisme, les différentes tonalités de rouge présentes dans la version antérieure ont été supprimées. Ainsi le logo est positionné dans un rond rouge. Ce rond évoque le mouvement et le changement apportés à nos métiers à la création de la SPL en 2012. De la refonte du logo a découlé une nouvelle charte graphique pour la papeterie, le digital et les supports de communication opérationnelle (panneau de chantier, d'information et de concertation).

## 2. Relations presse

Durant l'année, la SPL AGATE a répondu aux sollicitations de journalistes de la presse locale (dont le Midi Libre, La Gazette, la Lettre M et Objectif Gard) et transmis, sous forme de communiqués de presse, des informations sur le lancement ou l'avancement d'opérations.

## 3. Numérique

Le nouveau site internet d'AGATE a été mis en ligne fin 2018. Ce site présente les différents contrats de la Spl et leurs actualités opérationnelles, commerciales ou administratives.

Ce site bénéficie d'une page d'accès et de rubriques communes avec le site de la SAT mettant en exergue le regroupement et la complémentarité des deux entités.

## 4. Communication opérationnelle

Une refonte complète du site **nimes-stationnement.com** a été lancée en décembre 2019.

Les retours des usagers sur leurs démarches ou leurs recherches d'informations ont été pris en compte dans la rédaction des différents contenus et sur la réflexion d'une nouvelle ergonomie du site.

Une carte interactive propose un accès aux différents contenus de manière plus ludique. Le site sera mis en ligne en février 2020.

Dans le cadre du contrat confié à la Spl AGATE, le plan de communication et la conception des différents outils de communication d'**AQUATROPIC** a été transférés au service communication.

Ainsi, en 2019, une campagne d'affichage sur le réseau « abribus » de Clear Channel a été réalisée au début de l'été sur Nîmes et ses alentours pour promouvoir la saison estivale et les nouveaux équipements installés. Le site web a été repensé. À l'intérieur, une nouvelle signalétique a été installée.

Enfin, une nouvelle charte graphique a été mise en place. Elle concerne principalement l'affichage in situ annonçant les nombreux évènements de l'année.

Les différentes actions de communication concernant l'**Office de Tourisme & des Congrès de Nîmes** sont développées dans la rubrique B/ Activités "Tourisme et Patrimoine" sur l'exercice 2019 et prévisions 2020.

Concernant les **Activités opérationnelles "Aménagement et Construction"** tout type de supports et d'outils de communication et de concertation sont produits au cours des différentes phases des projets contractuellement ou à la demande des collectivités.

En dehors de panneaux grands formats de communication/Informations travaux ou de présentation powerpoint de projets, des missions plus singulières ont été réalisées en 2019 dont voici quelques exemples :

- Conception d'une fresque sur la Galerie Richard Wagner. 3 derniers panneaux grand format seront installés courant 2020
- Conception du logotype et de la signalétique de la SMASH, la halle des sports de Milhaud

## **4/ Mutualisation des moyens et des ressources avec la SAT**

Sans changement en 2019, la mise en place du GIE à compter du 1er janvier 2016, afin de mutualiser les moyens matériels et humains selon une organisation pérenne a permis de mutualiser les fonctions supports. Pour le personnel opérationnel, les contrats de travail ont été répartis entre la SAT et Agate, pour tenir compte des charges de travail respectives du personnel au sein des deux entités.

## **5/ Organisation**

La SPL Agate a poursuivi en 2019 sa démarche globale de modernisation et de sécurisation.

Le **projet GESI (Gestion et Evolution du Système Informatique)** initié en 2018 par le remplacement de matériel et la dotation d'outils, a été poursuivi par le déploiement des solutions Office 365 et la révision des espaces de stockage et de sauvegarde. Les accès ont été à la fois facilités et sécurisés permettant le travail en cas de déplacement et le partage avec les participants extérieurs à un projet. Le réseau WiFi a également été installé sur l'ensemble du bâtiment, et un réseau WiFi publique est maintenant disponible en salle de réunion pour les visiteurs.

Les actions planifiées sur 2020 concernent principalement la création du site intranet (et espaces projets) et la mise en place de l'outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Il s'agira également de réviser les processus d'impression afin d'en améliorer notamment la confidentialité.

En 2019, le **projet FPI (Formalisation des Procédures Internes)** devant favoriser la communication interne tout en validant une méthodologie commune, n'a pas eu le développement attendu, en l'absence de libération de ressources au sein du GIE ORAS. Le recrutement de ressources supplémentaires au sein du GIE ORAS permettra en 2020 de lever les freins rencontrés.

Toutefois, une solution de parapheurs dématérialisés et signatures électroniques a été mis en place pour le traitement des marchés publics fin 2019. Elle sera étendue en 2020 au traitement global des parapheurs. Par ailleurs, une mission de développement de gestion des opérations en mode Projet a été initiée en 2019 afin d'apporter une méthodologie commune de suivi des opérations mise en pratique en 2020.

Parallèlement, le **projet de mise en conformité au regard du RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données) s'est poursuivi en 2019 par le biais d'audits et de premières préconisations réalisés par le cabinet Lexagone, missionné en tant que DPO externe.

Ce projet s'articule autour de 3 axes de travail :

- Définir et Réaliser les actions administratives obligatoires (vérifier les clauses RGPD dans les contrats, effectuer les déclarations auprès de la CNIL, construire le registre des traitements, apposer les mentions légales obligatoires dans la communication externe et interne).
- Accompagner une prise de conscience des salariés et les responsabiliser (mener une réflexion sur la pertinence de la conservation de certaines données et leur sécurité, revoir les pratiques, s'approprier des nouvelles procédures, respecter un guide des bonnes pratiques, signer une charte Informatique et des clauses de confidentialité).
- Une mise en place de nouveaux outils respectant le RGPD (développer la dématérialisation avec contrôles d'accès aux informations, sécuriser les accès aux documents papiers).

Ce projet permettra à la fin 2020 de consolider le registre des traitements et de disposer de l'ensemble des préconisations.

Ces actions sont portées par le GIE ORAS pour ses membres

## **VII. Présentation des comptes annuels 2019**

Les comptes annuels 2019 se présentent ainsi :

### **A – BILAN :**

Le total du bilan est de 32 247 K€ au 31 décembre 2019 contre 31 208 K€ au 31 décembre 2018.

#### **A.1 Actif**

##### **A.1.1- Actif immobilisé**

Le montant de l'actif immobilisé net s'élève à 1 652 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 244 K€ au 31 décembre 2018.

##### **A.1.2 - Actif circulant**

Le montant global de l'actif circulant s'élève à 30 595 K€ au 31 décembre 2019 contre 29 963 K€ au 31 décembre 2018.

Le montant principalement concerné est le suivant :

- Le stock de « travaux d'infrastructures » de 18 936 K€ contre 20 510 K€ en 2018

Il correspond au cumul des dépenses constatées sur les opérations de concession.

- Les créances clients et autres créances

D'un montant global de 5 122 K€ contre 3 869 K€ en 2018.

→ Les disponibilités

Le montant de la trésorerie active s'établit à 5 977 K€, montant en compte sur les comptes société, contre 5 448 K€ en 2018.

Les comptes de régularisation actif sont d'un montant de 30 K€ en 2019.

## **A.2 Passif**

### **A.2.1 – Capitaux propres**

Le capital social est de 225 000€.

Les capitaux propres sont de 1 100 K€ au 31 décembre 2019 contre 635 K€ en 2018

### **A.2.2 – Provisions pour risques et charges**

Le poste provisions pour risques et charges est de 1 608 k€ en 2019.

### **A.2.3 – Dettes**

Les emprunts et dettes auprès des établissements s'élèvent à 21 495 K€ en 2019 contre 22 741 K€ en 2018.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 351 K€ fin 2019.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont de 2 604 K€ contre 3 846 K€ en 2018.

Les dettes fiscales et sociales sont de 1 115 K€ contre 779 K€ en 2018.

Le poste « autres dettes » sont de 618 K€ contre 383 K€ en 2018.

Le poste des produits constatés d'avance sont de 3 009K€ en 2019.

## **B – COMPTE DE RESULTAT :**

### **B.1 Produits d'exploitation**

Ils s'établissent à 17 330 K€ au 31 décembre 2019 contre 15 027 K€ au 31 décembre 2018.

Ce poste intègre :

- la production stockée pour - 1560 K€ contre 8 675 K€ en 2018
- les rémunérations de concession pour 987 K€ contre 614 K€ en 2018

Quant au chiffre d'affaires, il s'élève à 14 101 K€ en 2019 à comparer à 3 944 K€ en 2018.

### **B.2 Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels reflètent la totalité des dépenses constatées dans le cadre de concessions et dans le cadre du fonctionnement.

Les charges d'exploitation sont globalement de 16 731 K€ au 31 décembre 2019 contre 14 905 K€ en 2018.

**Globalement, le résultat d'exploitation est positif : 599 K€ en 2019 (contre 122 K€ en 2018).**

### **B.3 Résultat financier :**

Le résultat financier est de – 14 K€ en 2019.

### **B.4 Résultat exceptionnel :**

Le résultat exceptionnel est de - 46K€.

### **B.5 Résultat net global**

**L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit un bénéfice de 361 K€ en 2019 contre 117 K€ en 2018.**